



Agenda n° 4

**RAPPORT
SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
PRESENTE PAR LE CENTRE ISLAMIQUE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU COMMERCE**

**40^{eme} SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE
PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE
L'OIC (COMCEC)**



**Ankara, République de Türkiye
22 - 23 mai 2024**

SOMMAIRE

<i>Note introductive</i>	1
<i>Section I : Développements récents des activités de l'OMC relatives aux Etats membres de l'OCI</i>	2
A. DEVELOPPEMENTS RECENTS A L'OMC _____	2
B. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE FACILITATION DES ECHANGES _____	5
<i>Section II : Les activités du CIDC dans le cadre de l'OMC</i>	6
A. NEGOCIATIONS COMMERCIALES _____	6
B. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES DE L'OMC _____	7
<i>Section III : Formation des entreprises sur les questions du commerce international</i>	10
A. FORMATIONS DEDIEES AU COMMERCE INTERNATIONAL _____	10
B. PROGRAMMES ET FORMATIONS CIBLANT LES FEMMES ENTREPRENEURS DANS LES PAYS DE L'OCI _____	11
C. FORMATIONS AU PROFIT DES OPERATEURS TOURISTIQUES _____	12
<i>Section IV : Etat des lieux des accessions des pays membres de l'OCI à l'OMC</i>	14
A. PROCESSUS D'ACCESION ET ASSISTANCE TECHNIQUE _____	14
B. ETAT DES ADHESION DES PAYS DE L'OCI A L'OMC _____	15
<i>Conclusion</i> :.....	17
<i>Annexes</i>	18

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC) , de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les négociations commerciales multilatérales tenues au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et d'offrir l'appui, la formation et l'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution des négociations de l'OMC aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

De même, le CIDC élabore des rapports et des études dans le cadre des préparations aux réunions ministérielles de l'OMC en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plateforme commune pouvant concilier les différentes positions sur les sujets en discussion.

En outre, le Centre organise des séminaires et des ateliers sur les négociations commerciales multilatérales au profit des représentants des États membres de l'OCI des secteurs public et privé et sur les négociations commerciales intra-OCI.

Le rapport de cette année intervient dans une conjoncture particulière suite à la pandémie de COVID19 et les conflits géopolitiques dans plusieurs régions du monde.

Après l'effondrement induit par la pandémie, le redressement du commerce mondial constaté en 2021 n'a pas duré longtemps. Selon les estimations de l'OMC et la CNUCED, le volume du commerce mondial a connu une régression de 5,29 % en 2023, par rapport à l'année précédente et ce, en raison de l'impact des tensions géopolitiques sur les circuits internationaux de distribution, des fluctuations des cours des produits de base et de celles du taux de change du dollar américain par rapport aux autres devises internationales.

Les économies des pays de l'OCI ont montré une certaine résilience aux différents facteurs entraînant la régression du commerce international. De ce fait, le volume global du commerce des Etats Membres de l'OCI avec le reste du monde a enregistré une augmentation de 1,75%, passant ainsi de 4,5 trillions USD en 2022 à 4,6 trillions USD en 2023.

La volonté des Etats Membres de l'OCI de contribuer au redressement du commerce mondial, s'est illustré par plusieurs initiatives lancées au niveau internationale. A cet égard, Kazakhstan a présidé la 12^e Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12) qui a eu lieu du 12 au 17 juin 2022 au siège de l'Organisation à Genève. En L'année 2024, les Emirats arabes unis a abrité et présidé la 13^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM13) à Abu Dhabi du 26 février au 2 mars 2024. D'autres pays membres de l'OCI ont été derrières un nombre important de décisions en faveur du développement du commerce international comme vecteur de prospérité à travers le monde.

Outre les axes du programme de DOHA qui font l'objet de discussions permanentes au sein de l'OMC, le présent rapport résume les principaux résultats de la CM13. Ce rapport porte également sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'Accord de la Facilitation des Investissements qui revêt une grande importance pour les Etats membres de OCI.

L'accent sera mis également sur l'état des lieux du processus d'accession des Etats membres de l'OCI à l'OMC. La CM13 a vu la conclusion avec succès du processus de l'adhésion à l'OMC de l'un des membres de l'OCI, qui est l'Union des Comores.

Le présent rapport se décline en quatre sections principales : la **Section I** concerne développements récents des activités de l'OMC relatifs aux Etats Membres de l'OCI ; la **Section II** porte sur les activités du CIDC dans le cadre de l'OMC ; la **section III** est consacrée au résumé des formations des entreprises sur les questions du commerce international. **La Section IV** donne une idée sur l'état des lieux des adhésions des pays membres de l'OCI à l'OMC.

SECTION I : DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIVES AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI

Les développements récents à l'OMC sont marqués par les résultats de la 12^e Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12) tenue du 12 au 17 juin 2022 ainsi que la poursuite des discussions au sujet sur les thématiques du programme de DOHA qui devront faire l'objet des discussions prévues à l'occasion de la 13^e Conférence Ministérielle de l'OMC (CM13), prévue du 26 au 29 février 2024 au Centre national d'exposition d'Abou Dhabi. Il y a lieu de noter que les Membres de l'OMC ont élu S.E. M. Thani bin Ahmed Al Zeyoudi, Ministre d'État au commerce extérieur, à la présidence de la CM13.

Cette section concerne également la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), l'un des sujets intéressants pour les pays membres de l'OCI.

A. DEVELOPPEMENTS RECENTS A L'OMC

L'année 2024 a connu la tenue de la 13^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Abu Dhabi (Emirates arabes unis) du 26 février au 2 mars 2024. La CM13 intervient dans un contexte international difficile nécessitant des solutions aux problématiques du développement économique durable. A cet effet, les Ministres ont tenté durant cette conférence de trouver un consensus sur les questions qui restent en suspens, tout en consolidant les acquis de la CM12 tenue en juin 2023 dits "Geneva package".

Le «Geneva package » ainsi que les résultats de la CM13 se résument dans les paragraphes qui suivent comme suit :

1. *Rappel des acquis de la douzième Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12) :*

Le « Geneva package » porte sur les résultats de négociations de la CM12, se présentant comme suit :

- **La réponse de l'OMC à la pandémie liée au COVID 19 et les pandémies futures** a fait l'objet d'une déclaration Ministérielle qui donne la priorité à l'élimination des obstacles à l'accès aux marchés, dans les meilleurs délais, aux produits pharmaceutiques (y compris les vaccins et les médicaments) ainsi qu'aux moyens permettant d'intensifier la recherche et la fabrication des biens essentiels liés à la santé. Les principales décisions de la CM12 touchent plusieurs aspects, dont notamment : la

- transparence dans l'application des mesures liées au COVID19 et les pandémies futures, les obstacles au commerce, la facilitation des échanges et la coopération réglementaire relative aux brevets protégeant les vaccins anti-Covid.
- La réaffirmation du rôle du commerce dans la sécurité alimentaire mondiale. Les travaux concernant l'agriculture ont été couronnés par l'adoption d'une déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire et d'une décision ministérielle au sujet du Programme Alimentaire Mondial (PAM).
 - L'engagement des membres à œuvrer à la réalisation de la réforme de l'OMC pour améliorer son fonctionnement.
 - La discussion du Moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques. Les Membres ont décidé de maintenir la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC (CM13).
 - La décision au sujet du programme de travail sur les Petites Economies vise à faciliter l'intégration complète des petites économies dans le système commercial multilatéral.
 - La décision sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC en vertu de laquelle les membres ont mandaté le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle pour poursuivre l'examen de la portée et des modalités des plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC et de faire des recommandations à la CM13
 - La déclaration relative aux questions Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) consiste à améliorer davantage la mise en œuvre de l'Accord SPS et ce, en vue de mieux gérer les questions liées aux échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux et de végétaux.

2. Les résultats de la 13^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (CM13) :

Dans sa déclaration de clôture de la CM13, Madame Okonjo-Iweala, Directrice Générale de l'OMC a souligné que la CM13 a permis l'adoption par consensus de 10 décisions et déclarations ministérielles multilatérales qui peuvent se résumer comme suit :

1. La finalisation de l'Accord de facilitation de l'investissement et de développement qui permettra à 123 pays en développement d'attirer l'IDE. Selon la Directrice Générale de l'OMC, cet Accord permettra de rendre l'économie mondiale plus résiliente et inclusive. Les discussions à ce sujet ont duré 6 ans.
2. La prolongation de deux ans du moratoire sur les droits de douane sur le commerce électronique qui permet de maintenir la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC (CM14), qui devrait en principe avoir lieu en 2025.
3. L'achèvement des procédures d'accession de deux PMA qui sont les Comores (membre de l'OCI) et le Timor-Leste.

4. L'encouragement des travaux du Comité des obstacles techniques au commerce (Comité OTC) de l'OMC afin de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC).
5. La mise en œuvre d'un traitement spécial et différencié des mesures sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce. Ceci représente une avancée importante pour les PMA après des années de discussions.
6. L'entrée en vigueur de nouvelles disciplines sur la réglementation nationale des services qui devrait permettre de réduire les coûts du commerce de plus de 125 milliards d'USD à l'échelle mondiale. Il y a lieu de noter que ces disciplines sont incorporées dans des Listes d'engagements des Membres participants concernant les services et seront appliquées suivant le principe de la "nation la plus favorisée".
7. L'engagement à améliorer le fonctionnement quotidien des conseils, comités et groupes de négociation de l'OMC en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacités de l'Organisation et de faciliter la participation des Membres aux travaux de l'OMC. Les Ministres ont donné les instructions au Conseil général et à ses organes subsidiaires de poursuivre ces travaux et de rendre compte des progrès accomplis, selon qu'il sera approprié, à la prochaine Conférence ministérielle.
8. Maintien des mesures de soutien au profit des membres sortant de la catégorie des PMA, en termes d'assistance technique et aussi de traitement spécial en matière de règlement des différends pour une période de 3 ans.
9. Engagement en faveur du Programme de travail sur les petites économies qui consiste à faciliter l'intégration des petites économies vulnérables (PEV) dans le système commercial multilatéral en continuant à mettre l'accent sur leurs priorités et à rechercher des solutions dans tous les aspects des travaux de l'OMC.
10. Les progrès constatés à Abou Dhabi concernant le nombre d'acceptations formelles de l'Accord sur les subventions à la pêche, puisque 72 acceptations formelles ont été reçues et qu'il n'en manque que 38 pour que l'Accord entre en vigueur. 15 acceptations formelles supplémentaires sont attendues en avril 2024.

Les autres questions qui sont restées en suspens et feront l'objet de négociations en vue de d'atteindre un consensus lors de la prochaine Conférence Ministérielle, concernent notamment :

- La question du coton dont les discussions en cours concernent les deux axes complémentaires suivants : 1) les aspects commerciaux dans le cadre des négociations multilatérales concernant les subventions qui ont des effets de distorsion ; 2) l'aide au développement fournie pour la production et la chaîne de valeur du coton. Il est à souligner que ces discussions sont le résultat de " l'Initiative sectorielle sur le coton" des pays du groupe C- 4 (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, rejoints par la suite par la Côte d'Ivoire) qui définit la question du coton comme une priorité de l'ordre du jour du système commercial multilatéral.

- Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale dont le plan de travail, repose sur des travaux analytiques approfondis et sur le recensement des diverses bonnes pratiques.
- Les travaux pour parvenir à la rationalisation, à l'élimination progressive ou à l'élimination totale des subventions aux combustibles fossiles préjudiciables au titre de l'Objectif de développement durable.

B. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE FACILITATION DES ECHANGES¹

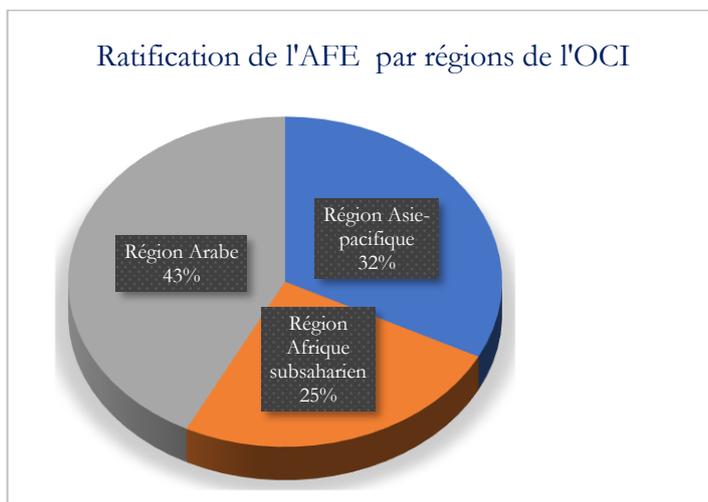
L'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) conclu à Bali en décembre 2013 est entré en vigueur le 22 février 2017, suite à sa ratification par les deux tiers des Membres de l'OMC. Quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), le Comité de la facilitation des échanges de l'OMC a adopté, le 3 mars 2021, une feuille de route pour l'examen des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

A la date du 16 Avril 2024, le taux actuel de la mise en œuvre des engagements au titre de l'AFE s'élevait à 79,4 % pour l'ensemble des Membres de l'OMC. Ce chiffre devrait atteindre 83 pour cent d'ici à 2023, sur la base des notifications que les Membres avaient présentées au sujet de leurs dates de mise en œuvre respectives.

Suivant les niveaux de développement, le taux actuel de mise en œuvre des engagements est de 100 % pour les Membres développés, de 83.5% pour les Membres en développement et de 46.6% pour les pays les moins avancés (PMA).

Au niveau de l'OCI, le taux actuel de mise en œuvre des engagements est de 100 % pour 16 Membres développés, de 80 à 99% pour 5 Membres en développement, de 50-79% pour 7 pays membres, de 20-49% pour 11 pays membres et de Moins de 20% pour 5 pays membres de l'OCI².

Les Etats Membres de l'OCI qui ont ratifié l'AFE, sont au nombre de 41 sur les 154. La liste de ces pays par date de notification est en annexe (tableau 4). Par ailleurs, il y a lieu de noter que 40 pays de l'OCI ont notifié la catégorie A, 37 pays ont notifié la catégorie B et 34 pays ont notifié la catégorie C de l'Accord et ce, selon les données de l'OMC d'octobre 2022.



¹ Pour plus détails veuillez consulter la base de données de l'OMC sur le site suivant :

<https://www.tfadatabase.org/fr/implementation>

² <https://www.tfadatabase.org/fr/implementation/progress-by-member>

Les derniers pays qui ont ratifié l'AFE sont : Maroc, Égypte, Tadjikistan, Maldives, Guinée et la Tunisie et la Guinée Bissau. Il y a lieu de rappeler que le premier membre qui a ratifié l'Accord est Hong Kong-Chine.

La base de données de l'OMC résume la situation de la mise en œuvre de l'AFE par les Etats membres de l'OCI. Elle indique également les détails par rapport à l'application des mesures de l'Accord de la Facilitation des Echanges par pays et régions de l'OCI³.

SECTION II : LES ACTIVITES DU CIDC DANS LE CADRE DE L'OMC

Dans le cadre de l'accompagnement des Etats membres dans les négociations commerciales multilatérales et régionales, le CIDC a mené plusieurs activités de renforcement des capacités au sujet des questions de l'OMC, notamment la préparation des Conférences Ministérielles, l'accession à cette organisation, la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) et l'intégration régionale. Lesdites activités se déclinent comme suit :

A. NEGOCIATIONS COMMERCIALES

Les activités relatives aux négociations commerciales ont concerné récemment la préparation de les 12^e et 13^e Conférences de l'OMC, ainsi que l'assistance technique pour l'accession à l'OMC de certains pays membres de l'OCI.

1. Atelier virtuel régional préparatoire à la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC, le 31 mai 2022.

Dans le cadre de la préparation de la participation des Etats membres de l'OCI à la 12^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) qui a eu lieu en juin 2022 à Genève en Suisse, le CIDC a organisé, en partenariat avec le Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce et la Banque Islamique du Développement (BID) un atelier virtuel régional préparatoire à cette Conférence, le 31 mai 2022.

L'objectif principal de cet atelier qui fait suite aux deux ateliers organisés en juin et novembre 2021 est d'offrir l'occasion aux pays de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) d'échanger sur les questions qui constituent l'ordre du jour de la CM12 et de s'enquérir des dernières informations sur l'état des lieux des négociations et les résultats potentiels. Cet atelier s'est focalisé sur les dernières évolutions depuis novembre 2021, dans le but de mieux préparer les travaux de cette conférence. Ont pris part à cet atelier 95 participants de 21 pays membres de l'OCI.

2. Atelier régional préparatoire de la 13^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (CM13) au profit des Etats Membres de l'OCI, tenu les 10 et 11 janvier 2024 à Tunis, République Tunisienne.

Cet atelier a été organisé en partenariat avec l'OMC et la Banque Islamique de Développement avait pour objectif la préparation de la participation des Etats membres de l'OCI aux travaux de la CM13, en leur permettant de coordonner leurs positions et échanger leurs expériences. Il a permis également de s'enquérir des dernières évolutions des négociations à l'OMC, depuis février 2023 sur les divers sujets en discussion à l'OMC. Les sujets traités ont concerné les discussions à l'OMC sur le commerce et la santé, les

³ <https://www.tfadatabase.org/fr/implementation/progress-by-measure>

subventions à la pêche, la sécurité alimentaire le commerce électronique et la réforme de l'OMC. De même, cette rencontre a été l'occasion de comprendre les enjeux et les procédures de l'adoption ainsi que la mise en œuvre du cadre juridique de l'OMC. Ont participé à cet Atelier 50 représentant en provenance des 19 Etats Membres et 6 organisations internationales.

3. Assistance technique pour l'accession des Etats membres de l'OCI à l'OMC.

Les résultats de cette étude ont fait l'objet de la 12^{ème} Table Ronde sur l'accession à l'OMC tenue en marge de la CM13 les 24 et 25 février 2024 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), en marge de la CM13.

Le CIDC Poursuivra les consultations avec ses partenaires, pour l'organisation d'activité de soutien à l'accession à l'OMC, notamment :

- Mission d'encadrement au profit des Comores qui nouvellement accédé à l'OMC ;
- Atelier de restitution de l'étude sur l'accès à l'OMC pour les pays arabes élaboration d'une étude en partenariat avec l'OMC et la BID ;
- Atelier sur les exigences relatives à l'accession à l'OMC, au profit des pays de l'Asie centrale.

4. Activités au sujet des négociations commerciales régionales

Dans le cadre de l'accompagnement des Etats membres en matière d'intégration régionale, les activités suivantes ont eu lieu récemment, à savoir :

- Atelier sur le Développement du Commerce Numérique en Afrique en faveur des pays africains Membres de l'OCI, organisé du 8 au 10 janvier 2024 à Casablanca/Royaume du Maroc en partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Royaume du Maroc. L'objectif général de l'atelier était de renforcer les capacités des Etats africains membres de l'OCI sur les questions relatives au commerce numérique et de leur apporter une meilleure compréhension du contexte africain et international dans lequel se déroulent les négociations du projet du Protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf. Les travaux de cet atelier étaient de nature à permettre aux pays de finaliser leurs consultations nationales au sujet dudit Protocole. Ont pris part à cet atelier 24 participants en provenance de 14 pays membres de l'OCI.
- Signature d'une convention de partenariat entre le CIDC et l'Académie Diplomatique mauritanienne, le 15 mars 2023 à Nouakchott, portant sur la formation de cadres mauritaniens sur différents sujets des négociations et diplomatie économique. Les contacts sont en cours pour identifier les besoins d'autres pays africains dans ce domaine.

B. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES DE L'OMC

La mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC, représente un facteur déterminant dans le développement du commerce intra-OCI. Elle consiste à mener des initiatives pour simplifier et réduire les procédures des opérations d'importation et d'exportation, notamment à travers la digitalisation et l'adoption des bonnes pratiques internationales en termes de réglementation, en se conformant aux dispositions de l'AFE. Les initiatives menées par le CIDC, dans ce cadre de déclinent dans les paragraphes qui suivent.

1. Accompagnement pour la digitalisation des procédures du commerce extérieur :

Les activités de digitalisation des procédures du commerce extérieur permettront de réduire les coûts des transactions des exportations et des importations des marchandises dans les Etats Membres. En vue de répondre aux attentes des Etats membres, le CIDC et la GATF en partenariat avec la BID poursuivent l'opération d'identification des besoins des pays en matière de digitalisation des procédures du commerce extérieur qui concernent la certification phytosanitaire et celle du transport. A cet égard, Il a été procédé à ce qui suit :

• Certification phytosanitaire électronique :

- Organisation de deux Missions exploratoires pour l'implémentation de la solution e-Phyto dans le processus du commerce international, au Nigeria (28 novembre - 2 décembre 2022) et au Togo (13-17 mars 2023). Ces deux missions qui interviennent à la suite des demandes de ces deux pays, ont pour objectif l'identification des besoins des acteurs clés des secteurs publiques et privé en matière de digitalisation. Il est également question de prendre connaissance des difficultés sur le terrain pour l'obtention du certificat phytosanitaire ainsi que les meilleures pistes de réussir la digitalisation de ce processus afin de maximiser son impact en termes de facilitation des échanges des pays concernés.
- Atelier national de lancement officiel du projet de la digitalisation des procédures d'octroi de certificat phytosanitaire (e-phyto) le 24 mai 2023 à Lagos (Nigeria) et le 27 septembre 2023 à Lomé (Togo).
- Les actions réalisées dans le cadre de ce projet durant l'année 2023 concernent :
 - L'organisation de 5 Formations au Nigeria et 3 formations au Togo pour les entreprises exportatrices, les transitaires et les agents d'administration.
 - Mission d'exploration avec les trésors publics pour le chantier du paiement électronique.
 - L'acquisition du matériel informatique par l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), membre de GATF. Il y a lieu de noter qu'il a été procédé pour l'instant à la distribution de 9 ordinateurs, 80 tablettes et accessoires ainsi que 80 cartes SIM au profit du Nigeria ainsi que 13 ordinateurs, 47 tablettes et accessoires, antivirus, 10 imprimantes et 47 cartes SIM.
- L'examen des possibilités techniques et financières avec les partenaires du CIDC se poursuivra pour de mener des activités « e-phyto » dans les pays suivants : le Burkina Faso, la Mauritanie et le Bénin, ainsi que des ateliers régionaux (Afrique, Asie, Monde Arabe).
- Organisation d'un atelier les 3 et 4 juin à Bangkok (Thaïlande), pour le lancement d'un rapport intitulé "Facilitation du commerce numérique et durable dans les pays asiatiques de l'OCI". Ce rapport est basé sur les résultats de la 5^e Enquête Mondiale des Nations Unies sur la Facilitation du Commerce Numérique et Durable (2023).

- **Digitalisation des procédures du transport terrestre :**

L'assistance des Pays Africains Membres de l'OCI dans leurs processus de digitalisation des procédures de transport (e-TIR) a concerné l'accompagnement des pays de l'OCI d'Afrique pour l'adoption des Conventions du Transport International Routiers (TIR) y compris la question de la digitalisation des procédures. Les activités de digitalisation des procédures du commerce extérieur permettront de réduire les coûts des transactions des exportations et des importations des marchandises dans les Etats Membres Les actions entreprises en 2023 et celles programmées en 2024 sont :

- La participation à un atelier au sujet de la convention TIR tenue à Genève le 8 février 2023 sous le thème : « Mise en œuvre de la convention TIR – Défis et Opportunités » organisé par l'UNECE et l'IRU.
- La tenue d'un atelier TIR au profit des pays de l'IGAD Membres de l'OCI, à Djibouti les 1^{er} et 2 mars 2023, en collaboration avec UNECE et IRU.
- Consultations avec la BID et ses autres partenaires comme la CNUCED et l'UNECE pour étudier l'opportunité de mener les activités durant l'année 2024 suivantes :
 - Atelier de sensibilisation de l'importance de l'adoption des Conventions du Transport International Routiers (TIR et CMR) pour les pays de l'Afrique subsaharienne membres de l'OCI ;
 - Atelier de formation sur la digitalisation des procédures du transport (e-TIR) entre les postes transfrontaliers. Le premier projet concernera en 2024 le projet Tchad- Soudan.

2. Mise en œuvre de la catégorie C de l'AFE de l'OMC :

L'assistance technique pour la mise en œuvre de la catégorie C de l'AFE concerne, en premier lieu, Les pays d'Afrique membres de l'OCI qui ont exprimé le besoin d'encadrement. Des ateliers nationaux et régionaux ont été programmés durant le premier semestre de l'année 2023. Il s'agit de ce qui suit :

- Séances virtuelles en partenariat avec la CNUCED et la Banque mondiale d'encadrement technique au profit des membres du Comité national de la facilitation du commerce de la République de Guinée pour l'identification de l'état des lieux de la mise en œuvre des mesures de la Catégorie C de l'AFE et les besoins d'assistance technique.
- Organisation en partenariat avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirect du Maroc d'un atelier national de formation pour la simplification des procédures douanières, au profit du Gabon à Libreville du 13-17 mars 2023.
- Organisation d'un atelier national de formation sur la définition des échéances adéquates de mise en œuvre de ces mesures, du 7 au 9 juin 2023 à Conakry (Guinée).
- Tenue d'ateliers nationaux et régionaux au profit d'autres Etats africains membres de l'OCI en 2024.

SECTION III : FORMATION DES ENTREPRISES SUR LES QUESTIONS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Dans le cadre de l'assistance technique et du renforcement des capacités des Etats membres en matière du commerce international, le CID a organisé une série de formations thématiques au profit des entreprises. L'importance est donnée au soutien de l'entreprenariat féminin et celui des jeunes. De même, le secteur touristique fait l'objet de priorité vu son rôle dans l'amélioration des revenus des populations. Les activités du CIDC se résument dans les paragraphes qui suivent.

A. FORMATIONS DÉDIÉES AU COMMERCE INTERNATIONAL

1. *Cycle de formation en ligne sur le commerce international :*

Les Ateliers organisés durant l'année 2023 ont pris en compte les nouveaux sujets du commerce international. Ces formations qui ont pris la forme de webinaires de 3 heures étaient animées par des experts internationaux. Ce cycle fut articulé sur les 3 modules suivants :

- Le Module 1 a porté sur le thème du Transport et de la Logistique avec les sujets suivants :

- Techniques d'élaboration des contrats de transport en commerce international ;
- Audit du processus importations ;
- Contrôle et inspection des marchandises en commerce international ;
- Audit du processus transport international des marchandises ;
- Sécurisation de la chaîne logistique des entreprises exportatrices.

- Le Module 2 a porté sur le thème du Marketing Digital avec les sujets suivants :

- Analyse du besoin et étude de marché en marketing digitale ;
- Analyse des marketplaces digitales à l'international ;
- Gestion de la communication digitale ;
- *▪ Stratégie digitale ;
- Gestion du paiement et de la distribution à l'international ;
- Création de sa boutique en ligne.

- Le Module 3 a porté sur le thème du Commerce International avec les sujets suivants :

- Règles d'origine ;
- Evaluation en douane ;
- Propriété intellectuelle ;
- Accords préférentiels ;
- Normes et Standards sanitaires & phytosanitaire.

2. *Cycle de formations en présentiel :*

Dans ce cadre, le CIDC, en partenariat avec le Département de coopération et de renforcement des capacités de la BID et le KOSGEB, a organisé les 1 et 2 décembre 2023 un atelier du renforcement des capacité des PME dans le domaine de l'exportation. Ont pris part à cet atelier 12 pays membres et ont partagé leurs expériences et programmes nationaux du développement des PME. Les participants ont émis l'idée de créer un réseau des agences des PME de l'OCI. Par ailleurs, le Sénégal a émis la

proposition d'organiser avec le CIDC, la BID et le KOSGEB, le Forum de la PME Africaine de l'OCI à Dakar en 2024.

Courant 2025, le Centre poursuivra ses efforts visant à mieux positionner les pays de l'OCI sur les marchés internationaux et organisera les activités suivantes :

- Formations au profit des Dirigeants des OPC & API, en marge de la 19ème Foire Commerciale des Etats Membres de l'OCI ;
- Atelier dédié à la participation aux Foires et Salons, en marge de la 19ème Foire Commerciale des Etats Membres de l'OCI,
- Atelier de formation sur l'Accès aux marchés et au financement pour les PME ;
- Atelier sur le renforcement de la coopération entre les Agences de PME ;
- Forum sur les opportunités de développement de la PME dans les pays de l'OCI.

B. PROGRAMMES ET FORMATIONS CIBLANT LES FEMMES ENTREPRENEURS DANS LES PAYS DE L'OCI

L'entrepreneuriat féminin occupe une place de plus en plus importante au niveau du tissu économique des Etats Membres de l'OCI. De nos jours, les femmes contribuent à la création d'emplois, à l'amélioration des revenus des familles et au développement socio-économique des Etats Membres. Toutefois, les activités des femmes dans les États Membres de l'OCI demeurent confrontées à plusieurs défis dont la faiblesse des revenus, le manque d'accès aux marchés, la sous-formation dans le domaine du commerce et l'accès limité aux sources de financement. Tenant compte de ces défis, le CIDC, œuvre dans le cadre de ses programmes pour le développement des activités commerciales des femmes en vue du renforcement de leur autonomisation économique et sociale.

1. Ateliers de formations sur l'accès aux marchés au profit des femmes entrepreneurs des Etats Membres de l'OCI :

Dans ce cadre, le Centre a organisé les formations suivantes en collaboration avec le Bureau de la Facilitation du Commerce du Canada (TFO-Canada) :

- Atelier de formation sur « l'accès aux marchés et la gestion des chaînes de valeur au profit des Entreprises et Coopératives dirigées par les femmes dans les pays arabophones membres de l'OCI », Casablanca, Royaume du Maroc, du 17 au 21 juillet 2023 : Cet Atelier a permis aux participantes à mieux gérer leurs chaînes de valeur et à développer leurs compétences dans le domaine du commerce international, y compris le marketing, le commerce électronique et le commerce numérique. Il a également donné lieu à la création du réseau des femmes d'affaires des pays arabophones membres de l'OCI.
- Atelier de formation sur « l'accès aux marchés et la gestion des chaînes de valeur au profit des Entreprises et Coopératives dirigées par les femmes dans les pays anglophones membres de l'OCI », 18 au 20 décembre 2023, Banjul, République de Gambie : A cette occasion, les participantes ont renforcé leurs compétences en commerce international,

management, développement et marketing du produit et à l'export. Elles ont également amélioré leurs capacités en leadership et communication

Un autre Atelier dédié aux femmes entrepreneurs dans les pays francophones membres de l'OCI est prévu cette année à N'Djamena, République du Tchad.

2. Projet d'autonomisation économique des femmes en Afrique subsaharienne :

L'année 2024 sera consacrée à la conception et au lancement du projet d'autonomisation économique des femmes. L'objectif de ce projet portant sur la mise en œuvre d'initiatives pilotes prometteuses contribuant à une croissance inclusive, est de démontrer le potentiel des femmes, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités d'emploi et à l'amélioration du bien-être dans la région au soutien de la part des institutions financières.

Dans ce cadre, la réunion institutionnelle du lancement du projet a eu lieu le 7 mars 2024, par voie virtuelle, et a été consacrée à la présentation du projet ainsi qu'à la discussion des voies et moyens de sa mise en œuvre.

Cette réunion de haut niveau a enregistré la participation des représentants des Ministères du Commerce des pays d'Afrique Subsaharienne Membres de l'OCI suivants : République du Tchad, République de Côte d'Ivoire, République de la Gambie, République de Guinée, République du Sénégal et République du Togo. il a été convenu aux termes des travaux de ce qui suit :

- ✓ Lancement du programme dans les pays ciblés (Guinée, Sénégal, Gambie, Tchad, Côte d'Ivoire, Togo, Burkina Faso, Nigéria) au cours de l'année 2024 ;
- ✓ Constitution d'un comité de pilotage dans chaque pays qui sera composé des autorités publiques et du secteur privé, du CIDC, de la BADEA et autres partenaires sur le terrain ;
- ✓ Mission de diagnostic des besoins et d'identification des clusters et partenaires dans chaque pays ;
- ✓ Mise en place d'un plan opérationnel dans chaque pays pour lancer les activités sur le terrain.

Dans le cadre de la poursuite de ses activités dédiées aux femmes, le Centre lancera en 2025 son programme d'autonomisation économique des femmes dans les pays arabes à l'image du programme lancé en Afrique subsaharienne.

C. FORMATIONS AU PROFIT DES OPÉRATEURS TOURISTIQUES

Le CIDC et le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) ont été désignés par le Secrétariat Général de l'OCI pour promouvoir conjointement le Tourisme dans la région OCI. A cet effet, dans le cadre de leurs programmes respectifs TOURDEV et Tourism-CaB, les deux institutions ont organisé les Webinaires de formation suivants :

- Webinaire sur la Numérisation des Services Touristiques dans les Pays de l'OCI tenu les 24-25 mai 2023. En fournissant aux participants des informations

précieuses sur les dernières tendances et les meilleures pratiques dans ce domaine, cette formation a permis aux pays à se familiariser avec les connaissances et compétences nécessaires pour tirer parti des technologies numériques et optimiser leurs offres touristiques.

- Webinaire sur le Tourisme Gastronomique dans les Pays de l'OCI tenu du 4 au 5 octobre 2023. Cette formation a permis aux participants de se familiariser aux outils du Tourisme Gastronomique afin de les mettre en place pour accélérer le développement du secteur. Elle a aussi mis en exergue le rôle essentiel du Tourisme Gastronomique dans la promotion du tourisme durable et dans l'autonomisation économique des communautés locales, en particulier les femmes.
- Webinaire sur le Renforcement de la pratique de l'écotourisme et de la conservation dans les pays de l'OCI, tenu les 29-30 novembre 2023. Cette formation a permis aux participants de renforcer leurs capacités en vue de développer un secteur d'écotourisme compétitif, à travers la présentation des outils essentiels, les obstacles qui entravent le développement du secteur dans les pays de l'OCI, les dernières tendances et les meilleures pratiques dans ce domaine. A cette occasion, la le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt de la République de Turkiye de même que l'Agence Turque de Promotion du Tourisme ont présenté l'expérience riche de leur pays en Ecotourisme et les meilleures pratiques dans ce domaine. Le représentant de l'Organisation Mondiale du Tourisme a quant à lui présenté les concepts clés de l'Ecotourisme de même que les initiatives de l'OMT dans ce domaine dans le monde.

Courant 2025, le Centre poursuivra ses efforts visant à mieux positionner les pays de l'OCI sur le marché touristique en organisant les activités suivantes :

- Formation sur les stratégies de développement du secteur touristique dans les Pays de l'OCI, en marge de la 4ème Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI ;
- Formation dédiée aux procédures de financement des projets touristiques, en marge de la 4ème Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI ;
- Formations sur les marchés de niche avec un focus sur le développement du tourisme durable dans les pays de l'OCI, notamment en Guinée, Mauritanie et au Maroc.

SECTION IV : ETAT DES LIEUX DES ACCESSIONS DES PAYS MEMBRES DE L'OCI A L'OMC

A. PROCESSUS D'ACCESSION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

1. *Processus d'accession à l'OMC*

Les Etats de l'OCI Membres de l'OMC sont toujours au nombre de 44 pays. 11 Etats Membres de l'OCI sont en cours d'accession à l'OMC.

Les accessions à l'OMC se déroulent par voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables depuis 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et divergences des choix.

Les modalités d'accession comportent un volet lié au soutien des pays par le biais d'assistance technique, à côté des autres outils de sensibilisation et de dialogue permettant aux pays accédants de mieux préparer le processus de dialogue avec les autres pays membres pour honorer leurs engagements.

2. *Assistance technique et sensibilisation*

L'assistance technique et le renforcement des capacités liées à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités ciblant les parlementaires, le secteur privé, les milieux universitaires, la société civile et les médias.

Dans ce cadre, le CIDC a lancé une étude en partenariat avec la BID et l'OMC, en vue d'identifier la nature de l'assistance technique permettant de faciliter le processus d'accession à l'OMC aux pays membres de l'OCI.

3. *Outils destinés aux accessions :*

L'OMC a lancé en juillet 2016 un nouveau Portail Intelligent des adhésions qui permet d'améliorer l'accès à l'information sur les adhésions à l'OMC ainsi que de nombreuses fonctionnalités nouvelles, telles que l'accès direct à toutes les lois notifiées pour les adhésions complétées. Le portail est disponible à l'adresse suivante : <https://www.wto.org/accessions>.

La Base de données des engagements dans le cadre des adhésions (ACDB) a été lancée en mai 2012. Elle donne accès à la totalité des engagements et les informations connexes contenues dans les rapports des groupes de travail d'adhésions et aux protocoles d'adhésions des 31 Membres en vertu de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org>). En 2018, la base de données a été mise à jour pour inclure les protocoles d'accession de tous les Membres relevant de l'Article XII et les engagements qui y figurent.

B. ETAT DES ADHÉSIONS DES PAYS DE L'OCI A L'OMC

L'état des lieux d'accèsion des membres se décline par pays comme suit :

L'ALGÉRIE :

Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987. Ce pays a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en juin 1996. L'Algérie a présenté son offre initiale concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services en 2002. Le groupe de travail qui est présidé par M. l'Ambassadeur José Luis Cancela (Uruguay) et regroupe 43 pays a tenu à ce jour 14 réunions, la dernière a eu lieu en mars 2014. L'examen du régime de commerce extérieur algérien par les Etats membres de l'OMC est en cours.

L'AZERBAÏDJAN

Le Groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997, l'année ou ce pays a déposé sa demande d'adhésion. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Ce pays a présenté son offre initiale concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services en 2005. Le groupe de travail a tenu jusqu'à présent quatorze réunions, la dernière a eu lieu en juillet 2017. L'examen du régime de commerce extérieur de ce pays est en cours.

LES COMORES

Le Groupe de travail de l'accèsion des Comores a été établi le 9 octobre 2007, sous la présidence de M. Ambassadeur Luis Enrique CHÁVEZ BASAGOITIA (Pérou) et puis l'Ambassadeur Omar ZNIBER (Maroc). L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur de ce pays a été présenté le 25 octobre 2013. Il a tenu jusqu'à maintenant 7 réunions dont la dernière en mai 2022. Les Comores ont présenté leurs offres d'accès au marché pour les biens et services en 2016.

Le Groupe de travail a tenu sa dixième réunion en janvier 2024 et Les Ministres ont formellement approuvé les modalités d'accèsion à l'OMC des Comores et du Timor-Leste lors d'une cérémonie spéciale organisée dans le cadre de la 13ème Conférence ministérielle de l'OMC (CM13) à Abou Dhabi le 26 février 2024.

L'IRAK

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 septembre 2004. Le groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay) et puis, l'Ambassadeur Omar Hilal (Maroc), a été établi en décembre 2004. Le Groupe de Travail a tenu sa première réunion en 2007. L'Irak n'a pas en cours soumis son offre d'accès au marché pour les produits et services.

L'IRAN

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC en 2004. Un groupe de travail a été établi en 2005 qui a tenu une seule réunion à la même année. L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. L'Iran n'a pas encore présenté

son offre d'accès au marché pour les biens et services.

LE LIBAN

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise qui a été établi le 14 avril 1999 a tenu jusqu'à présent 7 réunions dont la dernière a eu lieu en 2009. L'aide-mémoire du Liban sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001. Ce pays a présenté son offre initiale d'accès aux marchés des biens et services en 2003 et il a distribué son résumé factuel des points soulevés par les Etats membres. L'examen du régime de son commerce extérieur est en cours sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail.

LA LIBYE

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 novembre 2001. Le groupe de travail a été établi en 2004. La Libye n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

LE SOUDAN

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan qui a été établi le 25 octobre 1994 a tenu jusqu'à présent 5 réunions, sous la présidence de M. Naoki HIKOTA (Japon) dont la dernière a eu lieu en 2021. Le Soudan a présenté son offre initiale d'accès au marché pour les produits et services en 2004 et il a distribué son résumé factuel des points soulevés par les Etats membres. L'examen de son régime du commerce extérieur soumis en 1999 n'a pas commencé.

L'OUZBÉKISTAN

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. Il tenu jusqu'à présent 5 réunions dont la dernière a eu lieu en juin 2022, sous la présidence de l'Ambassadrice Taeho LEE (République de Corée). L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et il a présenté son offre initiale d'accès au marché des biens et services en 2005.

LA SOMALIE

Le Groupe de travail de l'accession de la Somalie a été établi le 7 décembre 2016. Le processus de nomination d'un président de groupe de travail est en cours

LA SYRIE

Le Groupe de travail de l'accession de la République Arabe Syrienne a été établi le 4 mai 2010. Il ne s'est pas encore réuni.

TURKMÉNISTAN

Le Groupe de travail du Turkménistan a été établi le 23 février 2022, mais il ne s'est pas réuni jusqu'à maintenant.

CONCLUSION :

Bien que la qualité du Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accession constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accession imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accession à l'OMC. L'étude qui sera lancée par le CIDC, la BID et l'OMC, vise à identifier les besoins des pays membres de l'OCI pour faciliter le processus de leur accession à l'OMC.

Conscient de l'importance d'assister les Etats membres de l'OCI, dans ces domaines, le CIDC et la BID organisent chaque année des programmes de renforcement des capacités sous forme d'atelier de formation et de mise à niveau d'informations. Une attention particulière est accordée aux pays les moins avancés.

Par ailleurs, le CIDC en partenariat avec la BID, poursuivront leurs efforts pour organiser d'autres rencontres et ateliers visant l'échange d'expériences et d'expertises ainsi que le rapprochement des positions des pays membres, surtout en prévision de la 13e conférence Ministérielle de l'OMC.

Tableau 1 : Dates de mise en place des groupes de travail, des Pays observateurs de l'OCI à l'OMC

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Algérie	17 juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 juillet 1997	Allemagne
Irak	13 décembre 2004	Maroc
Iran	26 mai 2005	-
Liban	14 avril 1999	France
Libye	27 juillet 2004	Espagne
Somalie	7 décembre 2016	-
Soudan	25 octobre 1994	Japon
Syrie	4 mai 2010	-
Ouzbékistan	21 décembre 1994	Corée
Turkménistan	23 février 2022	

Source : OMC, Mars 2020

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des accessions en cours

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-Mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de Travail**	Examen du régime du commerce extérieur en cours sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail
						Offre initiale	Dernière offre*	Offre initiale	Dernière offre*		
Algérie	Juin 1987	Juin 1987	Juil. 1996	Avril 1998/ Mars 2014	14	Fev 2002	Nov 2013	Mars 2002	Oct 2013	Fev 2014	
Azerbaïdjan	Juin 1997	Juil. 1997	Avril 1999	Juin 2002/ July 2017	14	Mai 2005	Sept 2013	Mai 2005	Fev. 2015	Jan 2015	✓
Comores	Févr. 2007	Oct. 2007	Oct.2013	Désignation Sept 2013 Mars 2018	4	Oct 2016	-	Oct 2016	-		✓
Iran	Juil. 1996	Mai 2005	Nov. 2009		/						✓
Irak	Sept. 2004	Dec. 2004	Sept. 2005	Mai 2007/ Avril 2008	2						
Libye	Jan 1999	Avril 1999	Juin 2001	Oct 2002/ Oct 2009	7	Nov 2003	Juin 2004	Dec 2003	Juin 2004	Oct 2009	
Ouzbékistan	June 2007	Dec. 2007	Avril 2011	Juil. 2002/ Juil 2012	3						
Liban	Dec 2004	Fev. 2005	Mars 2005	Oct 2005/ Oct 2009	7	Avril 2006	Nov 2008	Oct 2006	Nov 2008	Oct 2012	
Soudan	Dec. 1994	Dec 1994	Oct 1998	Jul 2002/ Jul 2017	4	Sept 2005		Sept 2005			✓
Syrie	Oct 2001	Mai 201									
Somalie	Dec 2015	Dec 2016									

Source : OMC/ Mise à jour en mars 2020

Tableau 3 : LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI MEMBRES DE L'OMC

PAYS	DATE D'ADHESION
1. Albanie	8 septembre 2000
2. Bahreïn	1 janvier 1995
3. Bangladesh	13 décembre 1993
4. Benin	1 janvier 1995
5. Brunei	1 janvier 1995
6. Burkina Faso	3 juin 1995
7. Cameroun	13 décembre 1995
8. Comores	2024 (date exacte à déterminer)
9. Tchad	19 octobre 1996
10. Côte d'Ivoire	1 janvier 1995
11. Djibouti	31 mai 1995
12. Egypte	30 juin 1995
13. Gabon	1 janvier 1995
14. Gambie	23 octobre 1996
15. Guinée	25 octobre 1995
16. Guinée-Bissau	31 mai 1995
17. Guyane	1 janvier 1995
18. Indonésie	1 janvier 1995
19. Jordanie	11 avril 2000
20. Kuweit	1 janvier 1995
21. Kazakhstan	30 novembre 2015
22. Kirghizistan	20 décembre 1998
23. Malaisie	1 janvier 1995
24. Maldives	31 mai 1995
25. Mali	31 mai 1995
26. Maroc	1 janvier 1995
27. Mauritanie	31 mai 1995
28. Mozambique	26 Aout 1995
29. Niger	13 décembre 1996
30. Nigeria	1 janvier 1995
31. Oman	9 novembre 2000
32. Pakistan	1 janvier 1995
33. Qatar	13 janvier 1996
34. Arabie Saoudite	11 décembre 2005
35. Sénégal	1 janvier 1995
36. Sierra Leone	23 Juillet 1995
37. Suriname	1 janvier 1995
38. Tadjikistan	2 mars 2013
39. Togo	31 mai 1995
40. Tunisie	29 mars 1995
41. Turquie	26 mars 1995
42. Uganda	1 janvier 1995
43. Émirats Arabes Unies	10 avril 1996
44. Yémen	26 juin 2014
45. Afghanistan	29 juillet 2016

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
CANDIDATS A L'ACCESSION A L'OMC
(OBSERVATEURS)**

1. Algérie
2. Azerbaïdjan
3. Iran
4. Iraq
5. Liban
6. Libye
7. Soudan
8. Syrie
9. Ouzbékistan
10. Somalie
11. Turkménistan (mise en place du groupe de travail le 23 février 2022)

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
NON MEMBRES DE L'OMC**

Palestine

Tableau 4 : Lise des Etats membres de l'OCI ayant ratifié l'Accord du la Facilitation des échanges de l'OMC

Etats Membres	Date de la Ratification
1. Albania	2016-05-10
2. Afghanistan	2016-07-29
3. Kingdom of Bahrain,	2016-09-23
4. Bangladesh	2016-09-27
5. Benin	2018-03-28
6. Brunei Darussalam	2015-12-15
7. Burkina Faso	2018-09-21
8. Cameroon	2018-11-30
9. Chad	2017-02-22
10. Cote d'Ivoire	2015-12-08
11. Djibouti	2018-03-05
12. Egypt	2019-06-24
13. Gabon	2016-12-05
14. Gambia, The	2017-07-11
15. Guinea	2019-10-24
16. Guinea-Bissau	2022-09-20
17. Guyana	2015-11-30
18. Indonesia	2017-12-05
19. Jordan	2017-02-22
20. Kazakhstan	2016-05-26
21. the State of Kuwait,	2018-04-25
22. Kyrgyz Republic	2016-12-06
23. Malaysia	2015-05-26
24. Maldives	2019-10-01
25. Mali	2016-01-20
26. Morocco	2019-05-14
27. Mozambique	2017-01-06
28. Niger	2015-08-06
29. Nigeria	2017-01-16
30. Oman	2017-02-22
31. Pakistan	2015-10-27
32. Qatar	2017-06-12
33. Kingdom of Saudi Arabia,	2016-07-28
34. Senegal	2016-08-24
35. Sierra Leone	2017-05-05
36. Tajikistan	2019-07-02
37. Togo	2015-10-01
38. Tunisia	2020-07-17
39. Türkiye	2016-03-16
40. Uganda	2018-06-27
41. United Arab Emirates	2016-04-18

Tableau 5 : Etat des lieux des engagements des pays de l'OCI dans le cadre de l'Accord de la Facilitation des échanges

Membre	Taux actuel	Taux actuel de mise en œuvre de la mise en œuvre de la Cat. A	Taux actuel d'engagements de mise en œuvre de la Cat. B	Taux actuel d'engagements de mise en œuvre en de la Cat. C	Taux d'implémentations de mise en œuvre restantes de la Cat. B	Taux d'implémentations de mise en œuvre restantes de la Cat. C
Afghanistan	21.8%	11.3%	10.5%		16.8%	61.3%
Albanie	100.0%	75.6%	21.0%	3.4%		
Arabie Saoudite	100.0%					
Bahreïn	100.0%	61.3%	30.3%	8.4%		
Bangladesh	71.4%	34.5%	36.6%	0.4%		28.6%
Bénin	100.0%	65.5%	21.8%	12.6%		
Brunei	100.0%	91.6%	8.4%			
Burkina Faso	26.9%	13.0%	13.0%	0.8%	4.6%	68.5%
Cameroun	46.2%	1.7%	44.5%		0.8%	52.9%
Côte d'Ivoire	47.1%	34.0%	5.0%	8.0%		52.9%
Djibouti	1.7%	1.7%			23.5%	74.8%
Egypte	35.7%	23.1%		12.6%	2.5%	61.8%
Emirats Arabes Unis	100.0%	97.1%	2.9%			
Gabon	17.2%	13.9%	0.8%	2.5%	20.6%	62.2%
Gambie	50.0%	48.7%	1.3%		37.0%	13.0%
Guinée	68.1%	14.7%	53.4%		1.3%	30.7%
Guyane	96.6%	73.1%	2.9%	20.6%		3.4%
Indonésie	100.0%	88.7%	11.3%			
Jordanie	100.0%	81.5%	8.8%	9.7%		
Kazakhstan	100.0%	44.5%	47.9%	7.6%		
Koweït	100.0%	59.2%	40.8%			
Kirghizistan	100.0%	16.4%	17.2%	66.4%		
Malaisie	100.0%	94.1%	5.9%			
Maldives	77.7%	16.4%	30.7%	30.7%		22.3%
Mali	71.0%	65.5%	5.5%		11.8%	17.2%
Maroc	91.2%	91.2%			0.8%	8.0%
Mauritanie	39.9%	39.9%			2.5%	57.6%
Mozambique	100.0%	65.5%	10.5%	23.9%		
Niger	34.0%	31.9%	2.1%		4.6%	61.3%
Nigeria	88.2%	15.1%	39.9%	33.2%	2.5%	9.2%
Oman	100.0%	97.5%	2.5%			
Ouganda	35.7%	8.4%	27.3%			64.3%
Pakistan	97.5%	25.6%	42.9%	29.0%		2.5%
Qatar	92.9%	92.9%				
Sénégal	53.4%	52.5%		0.8%	10.5%	36.1%
Sierra Leone	37.4%	0.8%	5.0%	31.5%	14.7%	47.9%
Suriname	10.1%	10.1%				89.9%
Tadjikistan	100.0%	55.9%	21.8%	22.3%		
Tchad	34.5%	34.5%			30.3%	35.3%
Togo	51.3%	42.9%	8.4%		24.4%	24.4%
Tunisie	59.7%	59.7%				40.3%
Türkiye	100.0%	100.0%				

Source : [OMC](#) / Mise à jour en avril 2024

